

Jean-Claude Vérez - 5 mars 2024

Le défi du vieillissement démographique

Le vieillissement démographique est un défi pour le monde d'ici 2050 et davantage encore d'ici 2100. Pendant très longtemps, la population âgée de 65 ans (et +) a représenté moins de 5 % de la population mondiale ; elle est passée à 10 % en 2022 et pourrait atteindre 21 % d'ici la fin du siècle selon les Nations unies¹, soit 2 milliards de personnes sur 11 milliards.

Tableau 1 : Évolution de la population mondiale (en millions) et classes d'âge en 2022 (en %)

	2022	2050	<15 ans	> 65 ans
Monde	7955	9709	25	10
Afrique	1427	2485	40	3
Asie	4723	5293	23	10
Europe	744	703	16	20
USA et Canada	377	421	18	17
A. Latine Caraïbes	660	749	23	9
Océanie	45	58	23	13

Source: Nations unies 2022

La transition démographique est une réalité pour de très nombreux pays, elle se caractérise par des taux de natalité et de mortalité proches et faibles et les personnes âgées sont progressivement plus représentatives. L'Afrique qui va doubler sa population d'ici 2050, avant de connaître une nouvelle hausse presque similaire entre 2050 et 2100, sera confrontée à son tour à cette tendance mais avec des variantes et plutôt dans la dernière partie du siècle. C'est donc un phénomène planétaire et irréversible. Outre qu'il se caractérise par l'augmentation de la part des personnes âgées de 65 ans (et +) citée, il faut également souligner l'augmentation de la part des personnes âgées de 80 ans (et +), notamment dans les pays les plus riches, accompagnée d'une multiplication des personnes centenaires. Les progrès en matière de santé, de nutrition, d'activité physique, de prévention et de conditions de vie expliquent cet allongement de la durée de vie.

Pour l'UE, entre 2026 et 2100, la population des 27 passera toutes choses égales par ailleurs de 450 à 416

millions tandis que sa répartition par classe d'âge ne laisse aucun doute (tableau 2). Si les deux premières classes d'âge vont subir des évolutions négatives, les deux dernières vont au contraire connaître une hausse spectaculaire avec à la clé un rapport actifs/inactifs de plus en plus élevé. Selon les prévisions d'Eurostat, les personnes âgées de 65 ans (et +) représenteront 31,3 % de la population de l'UE en 2100. Cette tendance va rejaillir inmanquablement sur les besoins de financement avec, d'une part, une hausse des dépenses sociales et, d'autre part, une contrainte du côté des recettes en raison de l'évolution de la population active. Ce déséquilibre avéré peut impacter à moyen terme les systèmes de protection sociale, notamment les plus généreux.

Tableau 2 : L'évolution de la population de l'UE

Classes d'âge en %	2021	2100
Jeunes (1-14 ans)	15,1	13,9
Actifs (15-64 ans)	64,1	54,8
Âgés (65-79 ans)	14,8	16,7
Très âgés (80 ans et +)	6,0	14,6

Source : Statista 2022.

Pour contrecarrer ces perspectives, on peut espérer une hausse des taux d'activité - mais cela ne suffirait pas -, une hausse de la natalité au sein de l'UE, un élargissement de l'UE à d'autres pays peuplés, le recours à l'immigration. Mais comme le vieillissement démographique concernera progressivement tous les pays ou presque, rien n'est garanti. Une autre réponse, non souhaitable, consisterait à constater une baisse de l'espérance de vie et une hausse du taux de mortalité : cela n'impacterait en rien la natalité mais limiterait la progression des 80 ans (et +). De fait, pour utiliser le vocabulaire des économistes, la population va devenir rare. L'âge moyen va continuer d'augmenter en raison de la baisse de la fécondité et de la hausse de l'espérance de vie. À quoi faut-il s'attendre sur le plan économique ? Intuitivement, pour des pays comme la France, on songe à une hausse des dépenses de santé, de retraite, d'aides liées à la dépendance, et à une baisse des cotisations sociales en raison de la baisse relative et absolue de la population

* Jean-Claude Vérez est économiste, maître de conférence habilité à diriger des recherches à l'Université d'Artois. Il dirige le DHEEI Études méditerranéennes et enseigne au CIFE depuis plusieurs années.

active. Cela va impacter le rapport actifs/inactifs des 60 ans (et +) qui va passer en France de 2,6 en 1990 à 1,5 en 2070 selon l'Insee. Est-ce un obstacle à l'État-providence ou à tout système de protection sociale qui repose sur la solidarité entre les générations ? Est-ce la voie à la privatisation des systèmes de santé, de retraites et autres avec des fonds d'investissement internationaux qui sont déjà présents dans ces secteurs ?

Pour les pays émergents et surtout en développement, les interrogations ne sont pas *a priori* les mêmes en raison de leurs moyens de financement plus limités mais aussi de leur modèle social où la solidarité est jusqu'ici davantage fondée sur la famille et/ou la communauté. Si on a constaté que des projets de financement d'Ephad existent bien au Sénégal, particulièrement à Dakar où le coût du logement ne permet pas d'abriter une famille élargie, il reste que la perspective de vieillir reste conçue dans un cadre collectif. Pour combien de temps encore ?

Sur un plan macroéconomique, les questionnements portent sur la croissance, le financement des dépenses, l'inadéquation entre celles-ci et les recettes, les déficits des systèmes sociaux voire leur remise en cause ou leur fin. Le vieillissement en termes d'âge économique est ici plus pertinent que celui en termes d'âge chronologique (seuil au-delà duquel une personne est considérée comme âgée) ou en termes d'âge biologique (détérioration progressive de l'état de santé aboutissant à la mort). Il correspond aux écarts entre ce que chacun d'entre nous apporte à la société en participant au cycle de production et à ce qu'il en retire *via* son cycle de consommation. « D'un point de vue économique, une population est « vieillissante » lorsque la contribution moyenne nette de ses membres tend, par rapport à leurs besoins, à se réduire »². Si on admet volontiers que les perceptions de la vieillesse diffèrent selon les sociétés, les cultures et les valeurs, son impact sur l'offre de travail, l'innovation et peut-être la productivité (les tests empiriques sont contrastés) est réel, tout comme sur les besoins à satisfaire du troisième et quatrième âge. Les questions de l'âge du départ à la retraite, de la prise en charge de la dépendance par le secteur public (ou privé, ou les deux), de l'accompagnement des personnes âgées dans des sociétés où le jeunisme est vanté, deviennent incontournables.

Sur un plan microéconomique, est-ce que l'individualisme va progresser avec une prise en charge personnelle

de sa santé, de sa retraite, de son espérance de vie (en bonne ou mauvaise santé) ? La solitude subie en fin de cycle de vie est-elle inéluctable ? Que vont devenir les personnes dépendantes incapables de régler les frais d'établissements privés tels que les EPHAD ? À l'opposé, l'anticipation du vieillissement va-t-il inciter les uns et les autres, notamment dans les pays riches et dans les catégories sociales supérieures, à ajuster leurs comportements en termes de consommation, d'épargne, de temps de travail au cours de leur cycle de vie ? Dans quelle mesure les individus vont-ils effectuer des calculs intertemporels et exprimer des préférences éloignées d'un système de solidarité entre générations ? Une partie des jeunes ne croit pas à la retraite et il n'est pas rare de constater qu'une partie d'entre eux n'est pas disposée à payer des cotisations pour les retraités actuels n'étant pas assurés eux-mêmes qu'ils bénéficieront de la leur dans 30 ou 40 ans, faute d'un nombre d'actifs suffisants.

Au total, les prévisions sont incertaines en raison notamment du comportement des ménages qui peuvent : 1/ allonger ou non leur temps de travail au cours de leur carrière avec un impact positif ou négatif sur la croissance, et *de facto* sur les cotisations sociales et les recettes fiscales ; 2/ consommer plus durant leur vie active ou épargner plus en prévision de leur retraite et autres dépenses liées au vieillissement ; 3/ maintenir la solidarité entre générations dans un contexte d'État-providence ou émettre une préférence pour une couverture sociale (santé, retraite, dépendance) d'assurance privée. Outre les ménages, les décisions des entreprises doivent être mentionnées à leur tour selon qu'elles accepteront ou non de garder des seniors parmi leurs employés, étant entendu que ces décisions dépendent notamment du secteur d'activité (plus ou moins physique, pénible ou à risque), du recours limité ou substantiel au capital (physique, technologique) plutôt qu'au facteur travail ainsi que du recours ou non à l'intelligence artificielle. Enfin, les décisions des responsables politiques dans ce contexte de vieillissement démographique vont être essentielles selon qu'elles vont réduire un peu ou plus leurs dépenses publiques. Dans un contexte d'endettement et de transition écologique, il est probable que les contraintes budgétaires vont les obliger à des arbitrages douloureux. Or, pendant ce temps, le coût de la dépendance ne va que progresser.

Ce coût était inconnu ou négligeable il y a encore 20 à 25 ans. En raison de la pyramide des âges et de l'espérance de vie qui continue de croître globalement dans le monde, il va devenir très élevé et il serait rationnel de s'assurer contre le risque dépendance lié au vieillissement. Or, le taux de couverture des dépendants est faible : moins de 10 % aux États-Unis³. Et il est surtout hors de portée pour une majeure partie de la population concernée. Bonnet et al.⁴ ont évalué à partir des données de l'enquête SHARE (enquête longitudinale et multidisciplinaire portant sur l'état de santé, le revenu, la richesse, les réseaux sociaux et familiaux, concernant les personnes de 50 ans (et +) dans 20 pays européens), le besoin d'aide à domicile. Les auteurs ont sélectionné 9 pays et les personnes de 65 ans (et +). En France, moins de 7 % des personnes auraient la capacité de financer leurs dépenses à partir de leurs seuls revenus. Ils seraient moins de 2 % en Italie mais près de 16 % en Belgique. En moyenne, pour les pays ici présentés, 6 % des personnes dépendantes le pourraient. Ce pourcentage passerait à 16 % si elles utilisaient leur patrimoine financier ; à plus de 22 % si elles vendaient leur patrimoine immobilier (hors résidence principale) et à 49 %, si elles souscrivaient un prêt viager hypothécaire sur la valeur de leur résidence principale (voir tableau 3 en fin de document).

En incluant l'aide informelle potentielle assurée notamment par les enfants des personnes dépendantes et qui n'a pas été prise en compte ici-même, les résultats soulignent la nécessité d'un régime d'assurance, qu'il soit public et/ou privé. Le défi du financement de la dépendance lié au vieillissement exige que les familles, les autorités, les institutions d'accueil coordonnent leurs efforts afin de permettre au plus grand nombre de finir sa vie dans le respect et la dignité. Le vieillissement ne doit pas occulter la question du bien-être. Il est probable que le regard sur ce vieillissement va évoluer en raison de son actualité croissante et du recul progressif dont on va pouvoir bénéficier quant à sa gestion et à sa prise en charge. Il n'y a pas de modèle à suivre ou à copier car, quitte à nous répéter, c'est un fait de société récent qui va concerner tous les pays et ce fait n'a pas d'équivalent. Il est encore probable que les inégalités vont s'accroître en raison de l'accès ou non à une assistance familiale, publique, privée, mixte pour la dernière partie du cycle de la vie. Selon les pays, la famille peut accompagner les siens, l'assurance privée peut être trop chère, l'assurance publique incomplète. De plus, des pays comme la Chine qui a adopté la politique de l'enfant unique, outre le fait que la hausse de sa population totale ralentit, les jeunes - enfant unique - vont supporter seuls le poids du vieillissement de leurs parents. Si personne ne peut regretter de vivre plus longtemps et de profiter de la vie, la finir aussi bien que possible reste un défi.

ficier quant à sa gestion et à sa prise en charge. Il n'y a pas de modèle à suivre ou à copier car, quitte à nous répéter, c'est un fait de société récent qui va concerner tous les pays et ce fait n'a pas d'équivalent. Il est encore probable que les inégalités vont s'accroître en raison de l'accès ou non à une assistance familiale, publique, privée, mixte pour la dernière partie du cycle de la vie. Selon les pays, la famille peut accompagner les siens, l'assurance privée peut être trop chère, l'assurance publique incomplète. De plus, des pays comme la Chine qui a adopté la politique de l'enfant unique, outre le fait que la hausse de sa population totale ralentit, les jeunes - enfant unique - vont supporter seuls le poids du vieillissement de leurs parents. Si personne ne peut regretter de vivre plus longtemps et de profiter de la vie, la finir aussi bien que possible reste un défi.

Tableau 3 : Proportion de personnes âgées en capacité de financer leurs dépenses de perte d'autonomie

Pays	Revenu	Patrimoine financier*	P. immobilier**	Viager***
Allemagne	10,2	21,2	22,7	42,5
Autriche	7,8	14,9	19,0	38,0
Belgique	15,8	36,6	41,5	65,7
Danemark	2,6	19,0	23,1	38,3
Espagne	2,4	7,9	18,0	50,4
France	6,6	24,4	29,6	57,6
Italie	1,7	5,6	14,6	48,1
Pays-Bas	12,3	30,1	31,3	48,3
Suède	10,2	31,9	37,0	47,6
TOTAL	6,2	16,4	22,2	48,9

Source : Bonnet et al. (2019) in Verez 2023⁵.

*Patrimoine financier net. **Patrimoine immobilier hors résidence principale. ***Prêt viager hypothécaire.

Références:

- 1 Nations unies, 2022, *Divisjon de la population, World Population Prospects : The 2022 Revision*, N-Y.
- 2 Ponthière G., 2017, p.23, *Économie du vieillissement, La Découverte, Repères*.
- 3 Idem, p.96.
- 4 Bonnet C., Juin S., Laferrère A., 2019, « Financer sa perte d'autonomie », *Économie et statistique*, n° 507-508, 5-26.
- 5 Verez J-C., 2023, *Les enjeux majeurs du XXIe siècle : économie, société et environnement, Ellipses, ProfilSup*.